

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION ITINÉRAIRE CYCLABLE VOUEILLÉ - NIORT - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAU, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAU, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION ITINÉRAIRE CYCLABLE VOUILLÉ - NIORT - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Monsieur **Jean-François SALANON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.1231-1-1 du Code des transports, « *sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité est compétente pour : [...] 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités* » ;

Vu la délibération C-21-02-2020 du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 adoptant le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;

Vu la délibération C-33-02-2020 du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération C50-02-2024 du Conseil d'Agglomération en date du 8 février 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son volet Déplacement (PLUi-D) ;

Vu la délibération C-35-03-2023 du Conseil d'Agglomération en date du 27 mars 2023 approuvant le Schéma directeur cyclable des infrastructures du quotidien ;

Vu la délibération C-57-06-2023 du 29 juin 2023 définissant les modalités d'action du Schéma directeur des infrastructures cyclables du quotidien ;

Vu la convention 24SUBNA_AAT002 signée le 9 décembre 2024 avec le Préfet de Région, qui prévoit un accompagnement financier de l'Etat pour la réalisation de la première phase du schéma directeur cyclable de Niort Agglo, dont l'itinéraire Vouillé/Niort fait partie intégrante ;

Par délibération du 19 mai 2025 (C-34-05-2025) le Conseil d'Agglomération approuvait le lancement, les objectifs et les modalités d'une concertation publique pour la création d'un itinéraire cyclable entre Vouillé et Niort.

Celle-ci s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet 2025 et a permis d'associer les usagers, les habitants et les différents acteurs concernés par le projet d'aménagement.

Les modalités de concertation suivantes ont été mises en œuvre :

- La parution d'un avis d'engagement dans le Courrier de l'ouest et la Nouvelle République le 28 mai 2025,

- L’affichage dans les mairies des communes de Vouillé et de Niort ainsi qu’au siège de la Communauté d’Agglomération du Niortais de la délibération engageant la concertation 15 jours avant son lancement,
- La mise à disposition du public, aux heures d’ouverture des mairies de Vouillé et de Niort ainsi qu’au siège de la Communauté d’Agglomération du Niortais, d’une présentation du projet et de ses objectifs ainsi que d’un registre permettant de recueillir les observations du public du 15 juin au 15 juillet 2025 inclus,
- La création d’une page spécifique d’information sur le site internet de la Communauté d’Agglomération du Niortais (<https://www.niortagglo.fr/grands-projets/niort-coeur-dagglo-se-transforme/mobilite-douce-faciliter-le-trajet-a-velo-entre-vouille-et-niort/index.html>) qui a permis au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, susceptibles également d’être transmises par email ou courrier,
- L’organisation d’une réunion publique de présentation du projet le 26 juin 2025 à 18h dans les locaux de la Communauté d’Agglomération du Niortais au 140 rue des Equarts à Niort.

Ainsi, ce sont une quinzaine de personnes qui ont exprimé leur avis.

Le bilan de cette concertation figure en annexe de la présente délibération. Il fait principalement état des observations concernant les thématiques suivantes :

- L’opportunité du projet ;
- les limites du périmètre d’opération ;
- les propositions d’amélioration technique du projet présenté ;
- les autres remarques et interrogations formulées.

Même si le nombre de répondants à la concertation est plus modéré que celui engendré sur d’autres opérations similaires, les avis reçus sont unanimes sur l’intérêt du projet pour le développement de la mobilité cyclable.

Les contributeurs soulignent en effet le gain en termes de sécurité induit par des aménagements séparés physiquement de la voie de circulation principale (avenue de Limoges), mais également la pertinence de l’itinéraire qui vise à relier le plus directement possible les deux zones urbanisées de Vouillé et de Terre-de-Sports à Niort. Le tracé se distingue ainsi d’une logique touristique et affirme son utilité en tant que projet d’infrastructures pour les besoins du quotidien. Comme le souligne l’association Villovélo, ce dernier est utile et indispensable pour le développement des mobilités cyclables au quotidien dans le secteur.

Cette adéquation entre l’infrastructure créée et son aptitude à générer de nouvelles pratiques de mobilité se retrouve également dans les interrogations soulevées par les citoyens concernant la nature du revêtement envisagé, qui se devra d’offrir des conditions de circulation adaptées à une pratique quotidienne.

Par ailleurs, plusieurs contributeurs font état de leur souhait de développer ce type de projet de manière plus large. Sont ainsi ciblés les itinéraires vers Chauray ou Aiffres. Les contributeurs manifestent également leur souhait que les collectivités puissent renforcer la sécurisation sur la suite de l’itinéraire vers le cœur de bourg de Vouillé et vers Niort. Vers cette dernière, plusieurs avis mentionnent leur préférence de voir se réaliser un jour un itinéraire direct longeant l’avenue de Limoges, toujours dans une logique d’aptitude des infrastructures créées à générer le report modal des modes motorisés vers les modes doux.

Pistes d’optimisation du projet :

Les principales pistes d’optimisation identifiées sont les suivantes :

- Affirmation des traversées cyclables et inversion de certains régimes de priorité au profit du cycle,

- Renforcement du traitement des intersections par la mise en place d'une signalétique spécifique aux cycles,
- Mise en place d'un revêtement qualitatif adapté aux déplacements domicile/travail,
- La réorganisation du parking existant en entrée de ville et de la voie de circulation motorisée afin d'offrir davantage de place aux piétons et cyclistes,
- L'attention particulière portée à la sécurisation de l'entrée de la rue de l'aérodrome et à la traversée cyclable à réaliser sur ce secteur.

La faisabilité de ces dernières va être étudiée en détail lors de la phase de conception afin de mettre à jour le programme d'aménagement le cas échéant.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte des remarques formulées par les citoyens dans le cadre de la concertation ;
- Approuve le bilan joint à la présente délibération ;
- Autorise la poursuite des études de conception pour la création d'un itinéraire cyclable entre les communes de Vouillé et Niort (phase avant-projet).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Jean-François SALANON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».